

Guide pour l'accueil des personnes handicapées au sein des formations dispensées par le CDES

Différentes déficiences et leur incidence en situation de formation

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



Déficiência motrice

Atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.

Quelques chiffres

- Moins de 5 % des personnes en situation de handicap moteur utilisent un fauteuil roulant ! (source : Agefiph)
- En France, plus de huit millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la moins perceptible (rhumatisme, arthrose) à la plus visible (amputation de membres supérieurs et/ou inférieurs, hémiplégie, paraplégie, tétraplégie) (source : Agefiph)
- 30 % des déficiences motrices sont accidentelles (source : Agefiph)



Déficience auditive

Dégradation définitive de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives.

Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels) de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels) de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.

Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels) la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle



Déficience visuelle

Peut être de naissance ou acquise suite à une maladie ou un traumatisme. Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

Il y a plusieurs degrés de déficience, de la malvoyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Exploitation et l'écriture de support papier
- Utilisation d'outils en tout ou en partie visuels (photocopieurs, ordinateur, etc.)
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Manque d'autonomie
- Etc.



Maladie invalidante

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives.

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)....

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, aux lieux de vie, etc.
- Environnement de travail/formation (poste de travail, espaces collectifs, ...)
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Etc.



Troubles psychiques

Conséquence de maladies chroniques mentales survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

Psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, dépressions sévères, troubles obsessionnels compulsifs, personnalité borderline, etc...

Les incidences potentielles en situation de formation

- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Fatigabilité
- Soins médicaux fréquents
- Capacité de concentration perturbée
- Difficultés de mémorisation
- Difficultés d'assimilation et d'attention
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Difficulté dans la prise d'initiative
- Manque d'autonomie
- Etc.



Déficiência intellectuelle

Limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne par rapport à l'ensemble des personnes du même âge.

Cela peut se traduire par :

- un retard mental léger (difficultés à acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique et à maintenir les acquis),
- un retard mental modéré (possibilités très limitées d'acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique),
- un retard mental grave ou profond (impossibilité ou presque d'accéder au langage).

Les incidences potentielles en situation de formation

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de vie, etc.
- Intégration au collectif (collègues, ...)
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informelle
- Difficultés de mémorisation
- Difficultés d'assimilation et d'attention
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement
- Difficulté dans la prise d'initiative
- Manque d'autonomie
- Etc.



Déficiences cognitive

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives.

Les processus cérébraux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la communique et s'en sert pour agir, sont altérés. Les fonctions cognitives incluent l'attention, la mémoire, l'adaptation au changement, le langage oral et écrit, le calcul, la représentation dans l'espace et le temps, la perception, les gestes, le raisonnement, les capacités à interagir avec autrui.

La déficience cognitive n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités. La déficience cognitive se manifeste notamment pour des personnes atteintes de troubles envahissants du développement (TED) tels que les troubles du déficit d'attention (TDA) ou les troubles du spectre autistique (TSA), des personnes atteintes de troubles Dys (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe, etc.), elle peut affecter des personnes qui ont subi une lésion cérébrale (traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral ou tumeur). La déficience cognitive peut également être un trouble associé à un autre handicap, notamment certaines maladies invalidantes (dont l'épilepsie) ou psychique.

Les incidences potentielles en situation de formation

- Emotivité et sensibilité au stress supérieures à la moyenne
- Difficultés pour comprendre les codes sociaux et les émotions d'autrui
- Capacités d'analyse réduites ou difficiles à mobiliser
- Difficultés de repérage spatio-temporel
- Difficultés de traitement de l'information
- Difficultés face à l'imprévu ou à l'inconnu
- Manque d'autonomie ...

Accueil des personnes handicapées en formation : repères et étapes

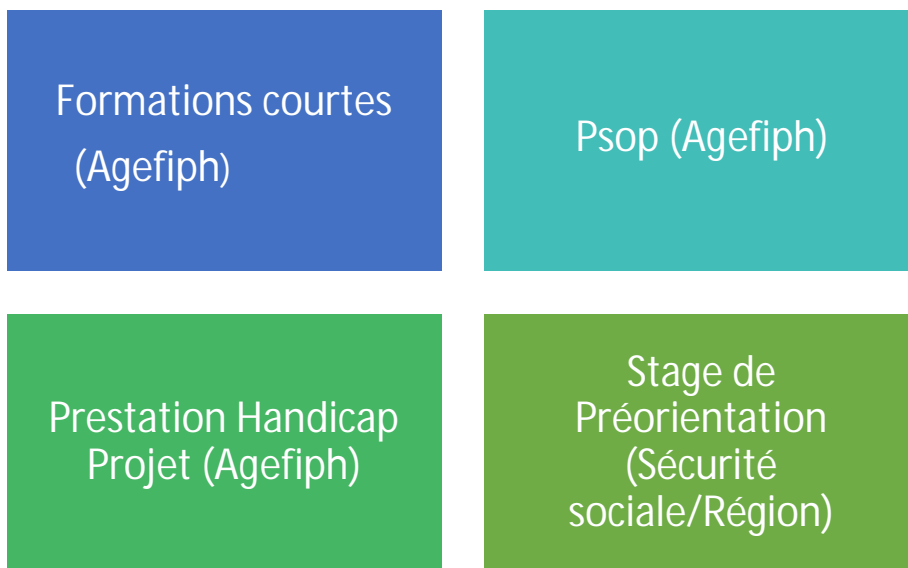
Outils et aides financières

Les personnes en situation de handicap peuvent accéder aux prestations ou aides financières de droit commun et, en complémentarité, à des dispositifs de droit commun, en fonction des besoins et des conditions d'accès aux différentes prestations et mesures.

Ce guide retranscrit les prestations, aides et mesures spécifiques disponibles au niveau régional.

1. Les outils d'appui à la validation du projet

Quatre outils peuvent être mobilisés, au niveau régional, pour faciliter la validation du projet professionnel d'une personne en situation de handicap.



► Dispositif Formations Courtes - Agefiph

Le dispositif Formations Courtes en Bretagne comprend trois prestations³, dont deux permettent un travail sur le projet professionnel :

- Prestation 1 – Rebondir
- Prestation 2 – Objectif Reconversion

Il s'adresse aux :

- Demandeurs d'emploi en situation de handicap (bénéficiaire de l'article L5212-13 du code du travail et titulaires d'un titre en cours de validité ou en voie de l'être, âgés de plus de 18 ans)
- Et qui ont besoin d'aide pour se projeter dans une nouvelle situation d'emploi.

Le dispositif formation courte est financé par l'Agefiph.

Fiche ressource : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/construire-son-projet-professionnel-les-formations-courtes-agefiph-1>

► Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP) - Agefiph

La prestation spécifique d'orientation professionnelle est financée par l'Agefiph et le FIPHFP, en complémentarité des prestations de droit commun d'élaboration de projet professionnel.

Elle s'adresse aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de reconnaissance :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi
- Salariées du secteur privé et public, travailleurs indépendants ou les exploitants agricoles, en situation de :
 - Maintien dans l'emploi : en activité ou en arrêt de travail, présentant un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail.
 - Maintien de l'employabilité en activité professionnelle : souhaitant évoluer ou s'adapter au poste de travail au regard de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Lien ressource : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestation-specifique-dorientation-professionnelle>

► *Prestation Handicap Projet (PHP) - Agefiph*

La Prestation Handicap Projet (PHP) permet de valider la faisabilité d'un projet professionnel et/ou d'une entrée en formation par l'évaluation de l'adéquation avec les aptitudes physiques, sensorielles ou cognitives du bénéficiaire. Elle comporte une visite médicale.

Elle est destinée aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou des personnes en cours de reconnaissance.

La PHP est financée par l'Agefiph.

Lien ressource : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestation-handicap-projet>

Nb : Il faut s'authentifier pour accéder à la page internet correspondante

► *Stage de préorientation – Sécurité Sociale/Région*

Les stages de préorientation s'adressent aux personnes en situation de handicap pour lesquelles la dimension handicap est particulièrement à prendre en compte pour l'élaboration du projet (handicap mal accepté, aux conséquences assez lourdes sur le projet, etc.). Ils comportent une dimension médico-sociale.

Ces stages se réalisent dans un établissement et service de pré-orientation (ESPO). La demande de stage de préorientation se fait auprès de la MDPH (ou MDA) et nécessite une orientation de la part de la CDAPH.

L'accompagnement pédagogique et médico-social est financé par l'Assurance maladie, et la rémunération est assurée par la Région.

Lien ressource : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F211>

Bon à savoir :

Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) contribuent également à la validation de projets.

Elles visent la découverte d'un métier ou d'un secteur d'activité, la confirmation d'un projet ou l'initiation d'une démarche de recrutement.

Elles peuvent être proposées, par Pôle emploi, Cap emploi ou la mission locale à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé (demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi, jeunes en demande d'insertion suivis par les Missions locales, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA, salariés accompagnés par les structures de l'Insertion par l'activité économique, travailleurs handicapés accueillis en Esat, salariés en Contrat unique d'insertion, etc.)

Si la PMSMP ne s'adresse pas spécifiquement aux personnes en situation de handicap, elle est un outil particulièrement efficace pour valider ou travailler un projet, notamment en situation de reconversion.

Pour en savoir plus sur les objectifs et modalités de la PMSMP :

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/realiser-une-immersion-professionnelle-en-entreprise-@/article.jspz?id=81296>

2. Les prestations visant la compensation du handicap

► *Service d'Appuis Spécifiques (SAS) - Agefiph*

Le Service d'Appuis Spécifiques visent la compensation du handicap. Elles sont présentes sur l'ensemble de la région sur les handicaps suivants :

- Handicap moteur
- Handicap auditif
- Handicap visuel
- Handicap mental
- Handicap psychique
- Troubles cognitifs

Elles sont financées par l'Agefiph et le FIPHFP.

Des intervenants spécialisés, sélectionnés par l'Agefiph, apportent une expertise, des conseils, des techniques de compensation adaptés à certaines déficiences, en complément de l'offre de service de Cap emploi, Pôle emploi ou des missions locales.

Ils peuvent être sollicités à chaque étape du parcours professionnel (insertion, transition et maintien) pour apporter des solutions aux besoins particuliers de la personne en fonction de son handicap.

Les SAS s'adressent aux personnes **bénéficiaires** de l'obligation d'emploi ou **en voie de le devenir**.

Lien ressource : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/appuis-specifiques>

3. Les aides financières de l'Agefiph


L'Agefiph propose des aides financières, en complémentarité des dispositifs de droit commun, qui peuvent les soutenir en amont, pendant ou après leur formation.


Peuvent bénéficier des aides de l'Agefiph :


- Les personnes
 - âgées de 15 ans minimum et tant qu'elles peuvent justifier d'une activité
 - résidants sur le territoire français
 - bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L. 5212613 du code du travail) ou cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- Les employeurs
 - De droit privé, quelle que soit leur taille et ayant une implantation sur le territoire national (qu'ils contribuent ou non)
 - Les entreprises adaptées pour l'effectif hors production
 - Sous accord agréé, sous réserve de dépasser le seuil de 6% d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Synoptique des aides Agefiph

Aide individuelle à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un parcours vers l'emploi et en complémentarité du droit commun
Aide à l'alternance	<ul style="list-style-type: none"> • A destination des employeurs et des personnes pour soutenir les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation)
Aide à la compensation du handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Aides humaines, techniques, au déplacement visant l'autonomie des personnes • Peut être mobilisée en formation
Aide au parcours vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Lever des difficultés périphériques rencontrées dans le parcours (déplacements, frais vestimentaires, matériel pédagogique, etc.)
Aide à l'accueil, l'intégration, et l'évolution professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la prise de fonction sur un nouveau poste
Aménagement des situations de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre les exigences du poste et le handicap
Reconnaissance de la lourdeur du handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Compenser les surcoûts pérennes liés au handicap en emploi

 Aides mobilisables en formation

 Aides mobilisables en formation et en emploi

 Aides mobilisables en emploi

► Pour en savoir plus sur les acteurs mobilisables et aides financières :

Dossier de demande d'intervention :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>

L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph :

<https://www.agefiph.fr/Professionnel/Offre-de-services-et-daides-financieres>

Les acteurs territoriaux du handicap

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Centre de Ressources Formation Handicap : <https://crfh-handicap.fr/>
- Les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont, dans chaque département, le guichet unique d'accès aux droits et aux prestations : <https://handicap.gouv.fr/ouvrir-mes-droits-rendez-vous-avec-votre-mdph>

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Haute-Vienne

8 place des Carmes

BP 73129

87031 Limoges

Tél : 05 55 14 14 50 / Fax : 05 55 14 15 25

Courriel : contact.mdp@haute-vienne.fr

Site web : <https://www.haute-vienne.fr/nos-actions/personnes-en-situation-de-handicap/la-mdph>

- **L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) – Haute-Vienne**
3 Cours Gay Lussac
Immeuble Manager 2- CS 50 297
87008 Limoges Cedex
Courriel : nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr
Tel : 0 800
- **Le FIPHPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**
<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHPH/En-region/Le-FIPHPH-dans-votre-region/Nouvelle-Aquitaine>
- **Les Cap Emploi**
<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/annuaire>

- **Les Prestataires d'appuis spécifiques** : <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/les-prestataires-dappui-spezifiques-pas/>
- **Les SMS (Structures Médico-Sociales)** : <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/etablissements-services-medico-sociaux/>